

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE DE L'ORNE
SCI/Section Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la
la SOCIÉTÉ AGRIMÉTHANE EN OUCHE
relative à la création et à l'exploitation d'une unité de méthanisation
sur le territoire de la commune de SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES**

Par arrêté n° 1122-19-20066 du 17 octobre 2019 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de trente et un jours, est prescrite **du mercredi 20 novembre au vendredi 20 décembre 2019 inclus**.

Le commissaire enquêteur est M. François CHERIER. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

- Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables : sur internet à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr (*rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement*)
- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne – Service de la Coordination Interministérielle – Section Environnement – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex – dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.
- Sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet à Alençon aux jours et heures d'ouverture de la cité.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire d'enquêteur à la mairie de SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES lieu de permanence, selon le calendrier suivant :

mercredi 20 novembre 2019	10h30 à 12h30
vendredi 22 novembre 2019	16h30 à 18h30
mercredi 27 novembre 2019	10h30 à 12h30
samedi 30 novembre 2019	10h00 à 12h00
lundi 2 décembre 2019	16h30 à 18h30
mercredi 4 décembre 2019	10h30 à 12h30
lundi 9 décembre 2019	16h30 à 18h30
vendredi 20 décembre 2019	16h30 à 18h30

Le public pourra formuler ses observations par courriel, en indiquant l'objet de l'enquête, transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-sci-enquetes-publiques@orne.gouv.fr.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

Préfecture de l'Orne-
SCI/ Section Environnement
39 rue St Blaise
61018 ALENÇON CEDEX
ou à la
Mairie de 61300 SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.orne.gouv.fr ou sur support papier à la mairie de SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, la préfète de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.